POINT DE VUE Marie-Hélène Gagné*

Nos enfants et ceux qui s'en occupent : des priorités nationales

Devant les coupes budgétaires annoncées par le gouvernement du Québec dans le réseau de la santé et des services sociaux, les directeurs de la protection de la jeunesse (DPJ) sont inquiets. Ceux qui ont pour mission de protéger les enfants les plus vulnérables de notre société ont aujourd'hui exhorté nos dirigeants à faire de nos enfants une priorité nationale. Chiffres à l'appui, ils ont fait ressortir l'ampleur du phénomène de l'enfance maltraitée, le nombre croissant d'enfants qu'on leur signale, et l'immense défi de répondre à leurs besoins. Au moment de faire des choix financiers difficiles, ils demandent à nos élus de garder en tête les coûts sociétaux engendrés par la maltraitance et le défaut de répondre aux besoins des familles vulnérables.

La recherche leur donne raison. La maltraitance envers les enfants génère des coûts faramineux. Pourquoi? Parce que les jeunes victimes sont fragilisées quant à leur capacité à établir des relations interpersonnelles harmonieuses, à faire face à l'adversité, à s'inscrire dans un parcours de réussite scolaire et professionnelle, et à devenir des citoyens autonomes, actifs et productifs. La maltraitance engendre ainsi de nombreuses inégalités et injustices, qui finissent par se refléter dans la société sous forme de criminalité, de toxicomanie et de violence. Et cela nous coûte très cher. Au Canada, une étude a chiffré les coûts de la maltraitance à 15 milliards de dollars par année… et c'était en 2003! Le même constat est fait aux États-Unis. À titre de comparaison, ce fardeau économique s'apparente à celui imposé par des problèmes de santé répandus, comme le diabète et les maladies cardiovasculaires.

La recherche montre aussi que le fait d'investir dans les services aux enfants et aux parents en difficulté est associé à une réduction du taux de maltraitance et à des économies importantes. À l'heure actuelle, on connaît des interventions non seulement efficaces, mais qui présentent en plus un rapport coûts-bénéfices intéressant. Par exemple, le programme de soutien au rôle parental Triple P, actuellement expérimenté au Québec grâce à la collaboration de nombreux partenaires du domaine enfance-famille (centres de la petite enfance (CPE), commissions scolaires et écoles, organismes communautaires, centres de santé et de services sociaux (CSSS / CLSC) et centres jeunesse) s'est avéré efficace à prévenir la maltraitance et permettrait d'économiser six dollars pour chaque dollar investi. En matière de retour sur l'investissement, c'est majeur!

Pourtant, cette innovation sociale est fragilisée par l'austérité budgétaire annoncée, parce que les partenaires impliqués font face à une incertitude financière sans précédent. Ils ne voient plus comment ils vont arriver à maintenir la qualité de leurs services, quoi que nos dirigeants en disent. Au cours des dernières années, j'ai eu le privilège de les côtoyer sur leur terrain. J'ai été témoin de la tension qu'ils vivent entre leur désir d'innover, de collaborer et de perfectionner leurs pratiques, et leur réflexe de se replier sur leurs bases pour faire face à l'adversité. J'ai une immense admiration pour ces personnes et ces organisations qui choisissent de persévérer malgré ce qui s'annonce.

La recherche montre que le fait d'investir dans les services aux enfants et aux parents en difficulté est associé à une réduction du taux de maltraitance et à des économies importantes, souligne l'auteure. — PHOTOTHÈQUE LE SOLEIL

Contrer la maltraitance envers les enfants est une responsabilité collective et une nécessité à la fois humanitaire et économique. Collectivement, nous n'avons pas les moyens de laisser tomber les personnes et les organisations qui remplissent cette mission au quotidien.

L'auteure est titulaire de la Chaire de partenariat en prévention de la maltraitance à l'Université Laval